



Moulignerne

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 07 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 31 janvier, s'est réuni dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.

Monsieur Romain CANTIN a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Bruno ROUAULT DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Paul HERVÉ – Sylvaine HERVÉ - Romain CANTIN - Sandrine FAUVEAU -

Etaient absents excusés : Pierrette GILLIER (Pouvoir à Alain BOURDIN) - Arnaud LENUD - Stanislas HUART (Pouvoir à Romain CANTIN) - Charlotte GIRARD - Olivier REMBERT - Valérie DELAIRE - Guillaume DE LA TULLAYE (Pouvoir à Bruno ROUAULT DE COLIGNY)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Versement d'une indemnité de responsabilité au régisseur de recettes. L'ensemble du conseil accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 10 janvier dernier, à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION UDAP (ABF) : TOITURE EGLISE : Considérant l'intérêt de conserver l'église Saint Germain, classée aux monuments historiques, il est décidé d'approuver les travaux de rénovation de toiture de l'église Saint Germain ; de solliciter une subvention auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ; d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 51 925, 64 € HT / UDAP (50 %) : 25 962, 82 € / Département (18.5 %) : 9 608, 45 € / Autofinancement : 16 354, 37 € ; de préciser qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement sera envisagée en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ; d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENT : TOITURE EGLISE : Considérant l'intérêt de conserver l'église Saint Germain, classée aux monuments historiques il est décidé d'approuver les travaux de rénovation de toiture de l'église Saint Germain ; de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'aide à la restauration du patrimoine ; d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 24 905, 69 € HT / UDAP (50 %) : 12 452, 85 € / Département (20 %) : 4 981, 14 € / Autofinancement : 7 471, 70 € ; de préciser qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement sera envisagée en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ; d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS : L'assemblée délibérante décide d'instituer le compte épargne temps au sein de la commune de Moulignerne pour les agents communaux. L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent. Il sera alimenté par des jours de congés ou de RTT sous certaines conditions.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer un montant total de 4 300 euros aux associations pour la plupart Moulignerhaises.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE : L'assemblée délibérante décide d'attribuer le marché à procédure adaptée à l'entreprise suivante

Gemy Angers par Garage Michaud de Baugé pour un E-Jumpy Combi XL d'un montant de 37 064, 17 euros HT soit 44 682, 76 euros TTC.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL : FORD TRANSIT :

Le budget n'étant pas voté, il est nécessaire de délibérer pour la dépense du Ford Transit en remplacement du camion benne de l'atelier municipal. Le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses d'investissement pour un montant de 26 165, 76 € TTC.

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ AU RÉGISSEUR DE RECETTES :

L'assemblée délibérante décide d'approuver le versement à taux plein prévu par la réglementation en vigueur des indemnités de responsabilité attribuées au régisseur de recettes qui remplis les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001 ; d'approuver le versement des indemnités prévues annuellement aux régisseurs titulaires sur la base d'un taux plein.

QUESTIONS DIVERSES :

RIFSEEP : Nous avons envoyé pour avis un projet de délibération concernant le RIFSEEP, ce dernier est un régime indemnitaire qui est versé mensuellement aux agents et qui remplace l'ancienne prime annuelle (IAT). Le projet passera en commission du Comité Technique le 16 mars prochain. Une délibération sera donc prise au conseil municipal du mois d'avril.

NEWSLETTER : Le site internet est maintenant équipé d'un système de newsletters. Une simple inscription sur le site internet est nécessaire pour recevoir régulièrement des informations importantes sur la commune directement par mail.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : Il est rappelé que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 avril (1er tour) et 24 avril (2nd tour). Lors de la prochaine réunion de conseil, un planning de tour de garde sera défini.

Pour rappel également des élections législatives auront lieu également cette année : dimanches 12 et 19 juin.

Concernant les élections, deux devis ont été réalisés pour des panneaux électoraux : Samia Devianne 678,00 TTC contre Gedevent 1274,40 € TTC. Le mieux disant a été sélectionné, soit 678, 00 TTC.

BORNES DE PROPRIÉTÉ CANINE : Des bornes vont être installées à la lousière, dans les résidences Catherine de Médicis et dans le bourg. Deux devis ont été réalisés pour des bornes de propriété canine : Direct Collectivités 1132,56 € TTC contre Adequat 938,35 € TTC. Le mieux disant a été sélectionné, soit 938, 35 € TTC.

VŒUX : La cérémonie des vœux ne pouvant avoir lieu cette année, une vidéo a été réalisée, cette dernière est disponible sur internet via le site internet et la page Facebook de la commune. Elle peut également être visionnée à la mairie sur demande.

CCID : La commission communale des impôts directs se tiendra prochainement afin de formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune. La date sera fixée au prochain Conseil Municipal.

TRAVAUX LOUISIERE : Un rendez-vous avec Hydratop est prévu prochainement, suite à mise en demeure que la commune leur a envoyé. Leur étude est indispensable pour finaliser les travaux du sentier reliant le Bourg à la Base de Loisirs.

GENDARMERIE : Monsieur Bourdin informe qu'il s'est rendu à la gendarmerie sur invitation pour une visite avec d'autres élus. Une rencontre avec la gendarmerie aura lieu d'ici peu pour évoquer le projet de vidéoprotectons dans le bourg.

ATELIER COMMUNAL : Monsieur Hervé soulève le problème de rangement de matériel à l'atelier communal, en effet, il y a un manque de place. Il serait nécessaire de prévoir une extension ou un appentis. Le problème sera étudié pour l'année 2023. Il faudra également prévoir un endroit pour garer le véhicule électrique qui arrive d'ici quelques mois. Un changement de tracteur est à prévoir dans un avenir proche.

TOURISME / ESPACES VERTS : La commission travaille actuellement sur un nouveau tracé de circuit équestre et VTT qui passera aussi par La Lande-Chasles, Saint Philbert et Jumelles pour une longueur d'environ 30 kms.

Ce projet de circuit est proposé dans le cadre de la compétence filière équestre de l'agglomération présidée par notre maire.

La commission devra aussi se pencher sur le projet d'aménagement de la place des Anciens Combattants.

POTEAUX INCENDIE : Deux poteaux incendie sont cassés (Croix de Baugé et La Pelouse). Le nécessaire sera fait rapidement.

CULTURE / ASSOCIATIONS : Monsieur Ferte a rencontré la semaine dernière une nouvelle arrivante sur la commune, cette dernière joue de l'accordéon, cela peut être intéressant pour divers événements.

Le comité des fêtes fera son assemblée générale le samedi 26 février 2022 à la salle des loisirs à 18h30. L'association a fait une demande de subvention à l'agglomération Saumur Val de Loire d'un montant de 3 000 euros pour l'organisation de la Foire aux Pommes 2022.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 7 MARS 2022 A 18h30.

La séance est levée à 20h30.